

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Produit:

**THIOVIT JET MICROBILLES**

Page: 1/6

FDS N°:2000018

Date : 2006-11-21

### 1 IDENTIFICATION

- Fournisseur : Syngenta Agro SAS  
1 avenue des Prés  
CS 10537  
78286 GUYANCOURT Cedex
- Numéros d'urgence : Tél. siège social 01 39 42 20 00  
Fax siège social 01 39 42 20 10  
Tél. accident transport 06 11 07 32 81  
Centre anti-poison PARIS 01 40 05 48 48
- Code Syngenta : A 8456 E

### 2 COMPOSITION - INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance	g/l	%	cas	einecs
SOUFRE			7704-34-9	231-722-6

80 % p/p  
Xi R 38 - R 43

### 3 IDENTIFICATION DES DANGERS DE LA SPECIALITE

- Risques : R 43 - Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

### 4 PREMIERS SECOURS

- Consignes générales : Eloigner la personne atteinte de la zone de travail. La conduire dans un endroit bien aéré et la protéger de l'hypothermie. Ne rien administrer par voie orale et ne pas tenter de faire vomir, contacter le centre anti-poison ou un médecin.
- Inhalation : Confère paragraphe consignes générales.
- Ingestion : Confère paragraphe consignes générales.  
En cas d'ingestion, consulter un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
- Symptômes : Cyanose (coloration bleue des lèvres et des ongles). Irritation des muqueuses. Irritation des yeux.
- Recommandations pour le médecin : Traitement symptomatique. Pas d'antidote connu.
- Contact avec les yeux : Laver avec de l'eau claire en abondance.
- Contact avec la peau : Oter les vêtements souillés et laver à l'eau et au savon les parties contaminées du corps.

### 5 LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyens d'extinction recommandés : Poudre, mousse, CO2, eau pulvérisée.
- Moyens d'extinction à éviter : Pas de restriction.
- Risques particuliers : Produits de décomposition par pyrolyse : dégagement de SO2.  
Le produit, sous forme de poussière, peut former un mélange explosif avec l'air.
- Produits de combustion dangereux : Gaz ou vapeurs nocives. Gaz corrosifs. Vapeurs inflammables.

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Produit:

**THIOVIT JET MICROBILLES**

Page: 2/6

FDS N°:2000018

Date : 2006-11-21

- 
- Mesures particulières de protection :
- En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome. Contenir les eaux d'extinction, les neutraliser ou faire détruire par une entreprise agréée. Refroidir les récipients ainsi que les parties métalliques par arrosage ou pulvérisation d'eau. Prévoir trois points d'attaque de l'incendie, utiliser les produits extincteurs séparément ou en combinaison, prévoir des appareils respiratoires appropriés pour le personnel qualifié engagé dans la lutte.
- 

### 6 DISPERSION ACCIDENTELLE

- Protection individuelle : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés. Gants : nitrile.
- Protection de l'environnement : Récupérer le maximum de produit, le disposer dans un récipient (fût), l'étiqueter, faire détruire par un destructeur agréé.
- Méthode de nettoyage : Récupérer le produit par balayage ou aspiration sans faire de poussière, disposer dans un récipient (fût) étiqueté, faire incinérer selon législation en vigueur ou recycler.
- 

### 7 MANIPULATION ET STOCKAGE

- Manipulation : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Porter un vêtement de protection et des gants appropriés. Gants : nitrile.
- Stockage : Conserver hors de la portée des enfants, à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité. Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé, à l'abri de toute source d'ignition. Ne pas stocker le produit à des températures supérieures à 40°C.
- 

### 8 CONTROLE DE L'EXPOSITION

- Dispositions générales : Pour les mesures d'ordre technique à prendre, se référer aux rubriques 7 et 16.
- Moyens de protection individuels :
- Protection respiratoire : Porter un masque contre les poussières.
- Protection des mains : Porter des gants en nitrile.
- Protection des yeux : Eviter le contact avec les yeux.
- Protection de la peau : Porter un vêtement de protection et des bottes appropriés.
- Valeurs limites d'exposition :
- 

### 9 PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES

- Formulation : Granulés à disperser dans l'eau. (WG)
- Aspect : Solide brun foncé
- Odeur : Caractéristique du soufre
- pH : 9,9 à 10 g/l Méthode CIPAC MT-75.2
- Intervalle d'ébullition : non approprié
- Point d'ébullition : non approprié

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

**Produit:** **THIOVIT JET MICROBILLES**

Page: 3/6

FDS N°:2000018

Date : 2006-11-21

---

- Point de fusion (°C) :	> 110°C
- Point d'éclair (°C) :	non approprié
- Inflammabilité (solide,gaz) :	Non inflammable. Méthode A 10
- Auto-inflammabilité :	Non auto-inflammable.
- Danger d'explosion :	Non explosible en conditions normales de manipulation.
- Propriétés comburantes :	Non comburant.
- Pression de vapeur :	non approprié
- Densité relative à 20°C (g/cm <sup>3</sup> ) :	1.026
- Hydrosolubilité :	Dispersible dans l'eau. (à 20°C)
- COEFFICIENT DE PARTAGE :	
n-octanol/eau (log p) :	Non déterminé sur la formulation

---

### 10 STABILITE / REACTIVITE

- Conditions à éviter :	Conserver le produit à des températures inférieures à 40°C.
- Matières à éviter :	Ternit les métaux
- Produits de décomposition dangereux :	Stable jusqu'à 170°C (Isopéribole).
- Stabilité :	La durée de conservation du produit est de 2 ans minimum (confère article 10-2-6 du Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides).

---

### 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- DL50 orale/rat mg/kg :	> 5000
- DL50 cutanée/rat mg/kg :	> 2000
- CL50 inhalation/rat mg/m <sup>3</sup> :	non déterminée
- Irritation/peau (lapin) :	Non irritant.
- Irritation/oeil (lapin) :	Non irritant.
- Sensibilisation peau (cobaye) :	Sensibilisant.

---

### 12 INFORMATIONS ECOTOXICOLOGIQUES

- Toxicité envers les abeilles :	Pratiquement non toxique.
- Toxicité envers les oiseaux :	Pratiquement non toxique.
- Organismes aquatiques :	Pratiquement non toxique pour les organismes aquatiques.
- Algues CE 50 (72 h) mg/l :	
- Truite arc en ciel CL 50 (96h) mg/l :	carassin doré (carassius auratus) : env. 16000 (5 h)
- Crapet arlequin CL 50 (96h) mg/l :	Non déterminé sur la formulation.
- Daphnies CE 50 (48h) mg/l :	Non déterminé sur la formulation.

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Produit:

**THIOVIT JET MICROBILLES**

Page: 4/6

FDS N°:2000018

Date : 2006-11-21

### 13 ELIMINATION

- Produit : Faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.
- Emballage : Réemploi de l'emballage interdit. Le vider soigneusement au moment de l'utilisation et le valoriser suivant la réglementation en vigueur (collecte sélective).
- Reliquats, produits de rinçage : Ne pas rejeter à l'égout. Ne pas contaminer les eaux de surface ou souterraines. Nettoyer et rincer les appareils et emballages sur les lieux mêmes du travail, épandre les produits de rinçage sur la parcelle à l'écart de tout point d'eau.

### 14 TRANSPORT      RID/ADR.      IMDG.

- CLASSE RID/ADR. : non assujetti
- CLASSE IMDG. :
- CLASSE OACI. :
- GROUPE D'EMBALLAGE RID/ADR. :
- GROUPE D'EMBALLAGE IMDG. :
- GROUPE D'EMBALLAGE OACI. :
- ETIQUETTE(S) RID/ADR. :
- ETIQUETTE(S) IMDG. :
- ETIQUETTE(S) OACI. :
- CODE MATIERE (No ONU) RID/ADR. :
- CODE MATIERE (No ONU) IMDG. :
- CODE MATIERE (No ONU) OACI. :
- Libellé RID/ADR :
- Libellé IMDG :

### 15 INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

- Etiquetage : CLASSEMENT FRANCE  
Xi - IRRITANT
- R 43 - Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
- S 2 - Conserver hors de la portée des enfants.  
S 13 - Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.  
S 20/21 - Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.  
S 24 - Eviter le contact avec la peau.  
S 28 - Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.  
S 36/37 - Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.  
S 49 - Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

**Produit:**

**THIOVIT JET MICROBILLES**

Page: 5/6

FDS N°:2000018

Date : 2006-11-21

- PROPOSITION DE CLASSEMENT SELON LA DIRECTIVE 1999/45/CE  
SC - SANS CLASSEMENT  
S 2 - Conserver hors de la portée des enfants.  
S 13 - Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.  
S 20/21 - Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
- Type d'utilisation : Préparation fongicide pour pulvérisation
- Délai de rentrée sur les parcelles : "Dans l'attente de la révision des substances actives et des produits phytopharmaceutiques dans le cadre de la directive 91/414/CEE et en l'absence de notification officielle, les adhérents de l'UIPP recommandent de suivre l'avis de la Commission d'Etude de la Toxicité, concernant les délais minimums à respecter pour limiter l'exposition cutanée des travailleurs :  
- Cultures à l'extérieur de locaux : délai minimum de 6 heures après la fin de la pulvérisation.  
- Cultures à l'intérieur de locaux : délai minimum de 8 heures après la fin de la pulvérisation et après ventilation des locaux.  
- Préparations comportant au moins une des phrases de risques suivantes : R 36, R 41, R 38, R 34, R 35 : délai minimum de 24 heures après la fin de la pulvérisation.  
- Préparations comportant au moins une des phrases de risques suivantes : R 42, R 43 : délai minimum de 48 heures après la fin de la pulvérisation."

### 16 AUTRES INFORMATIONS

- La liste ci-dessous indique seulement les principaux textes législatifs, réglementaires et administratifs relatifs au produit (substance ou préparation) concerné par la fiche de données de sécurité à la date de son édition. Elle ne saurait être considérée comme une énumération exhaustive et ne dispense, en aucun cas l'utilisateur du produit de se reporter (sous sa propre responsabilité) à l'ensemble des textes officiels pour connaître les obligations qui lui incombent.
- PROTECTION DES TRAVAILLEURS :
  - Maladies professionnelles : Non concerné.
  - Maladies à caractère professionnel : Non concerné.
  - Travaux interdits :
    - article R 234.16
    - article R 231-35 et 38 (formation).
- PROTECTION ENVIRONNEMENT :
  - Installations classées : Loi 76-663 du 19/7/76 (J.O. du 20/7/76) modifiée.  
- rubrique ICPE selon le décret n° 2005-989 du 10 août 2005 : 1155/1523

### 17 VALIDITE DES INFORMATIONS

- Dernière(s) modification(s) :
  - 21/11/2006
  - 14 TRANSPORT      RID/ADR.                      IMDG.
  - ====> CLASSE RID/ADR.
  - ====> CLASSE IMDG.
  - 16 AUTRES INFORMATIONS
  - ====>
  - ====> Maladies professionnelles
  - ====> Installations classées
- Validité fiche précédente :

---

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**

---

**Produit:****THIOVIT JET MICROBILLES**

Page: 6/6

FDS N°:2000018

Date : 2006-11-21

---

- Validité :

Cette fiche complète la notice d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date du 21/11/2006

-

L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuels encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

---